



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANFH DU 21 JUIN 2018

L'Assemblée générale de l'ANFH a adopté le rapport d'activité 2017 et voté la modification des statuts pour une GOUVERNANCE adaptée aux nouvelles régions.

LES CHIFFRES CLÉS DU RAPPORT 2017 :

- 1 042 300 départs en formation au titre du Plan de formation
- Plus de 17 117 études promotionnelles financées
- Un taux d'accès à la formation de 58,5%
- 2 987 agents en CFP
- 1 194 agent.e.s en VAE
- 5 079 bilans de compétences

Consciente du contexte actuel, des réformes de Santé et de la formation professionnelle, la CGT a voté pour les modifications statutaires de l'ANFH.

Par nos contributions et propositions, nous avons sauvé le modèle de fonctionnement de l'ANFH et surtout contribué au maintien de la proximité des instances et des délégations dans les territoires, assurant cette relation directe avec les établissements et les salarié.e.s.

Nous pourrions ainsi poursuivre et développer les résultats que l'ANFH porte comme les taux d'accès à la formation, les études promotionnelles, le développement des formations qualifiantes et diplômantes pour les personnels des filières techniques, ouvrières, sociales et administratives, les aides aux agent.e.s les plus éloigné.e.s de la formation...

DÉCLARATION DE LA CGT

Nous retracerons brièvement les différents temps forts, mais surtout, nous présenterons les éléments qui constituent pour la CGT l'essentiel des points à prendre en compte pour ce vote... Tout d'abord, fin 2015 et début 2016, nous avons débattu des impacts de la réforme territoriale sur le fonctionnement de l'ANFH, pour convenir de la mise en place, à titre expérimental, d'un bureau unique pour les 7 nouvelles régions, expérimentation menée sur la base d'une feuille de route, terminée fin 2017 par une évaluation avec l'ensemble des acteurs, les instances politiques et les délégations régionales.

Dans la suite du calendrier, nous avons abordé en ce début d'année, les propositions de révision du statut et du règlement intérieur tenant compte des retours d'évaluations, mais aussi de l'expression de toutes les composantes. Pour la CGT, il s'agissait également de prendre en compte le contexte actuel, les projets de réformes et notamment celui de la formation professionnelle avec entre autre la remise en question des OPCA et du paritarisme dans le privé.

Ainsi, pour la CGT, il était important de trouver un équilibre entre les revendications et positions de toutes les composantes, de la FHF aux organisations syndicales, et cela :

- en s'appuyant sur les valeurs partagées
- en ayant comme objectif le maintien de la proximité dans les territoires et le principe de la cogestion par le paritarisme.

Tout au long des rencontres et des débats, nous avons rappelé et réaffirmé notre attachement au modèle de l'ANFH eu égard aux résultats que l'association porte comme les taux d'accès à la formation, les études promotionnelles, le développement des formations qualifiantes et diplômantes pour les personnels des filières techniques, ouvrières, sociales et administratives, les aides aux agent.e.s les plus éloigné.e.s de la formation.

À l'issue de ces discussions, nous validons les propositions pour une refonte des instances, afin de conserver les missions de proximité par le maintien

des délégations territoriales et la mise en place des Comités Territoriaux pour :

- ➔ la gestion du Congé de Formation Professionnel et des Études Promotionnelles,
- ➔ la gestion d'enveloppes pour des actions spécifiques territoriales en coordination avec la région,
- ➔ la transposition des missions et du rôle du Comité Pédagogique Régional au niveau du Comité Territorial.

Par ailleurs, nous avons souhaité :

- ➔ Confirmer une représentativité des territoires dans les instances,
- ➔ Assurer la proximité par un nombre suffisant d'administratrices et d'administrateurs... Améliorer l'exercice du mandat.

Certes, nous déplorons la diminution du nombre de sièges, mais dans ce texte de révision statutaire, nous trouvons cohérent que le nombre de mandaté.e.s dans les Conseils Régionaux Stratégiques et de Gestion soit en fonction de la taille de la région, et validons ainsi cette notion de proportionnalité, tout en soulignant l'amélioration des conditions de réunion pour assurer l'exercice du mandat avec :

- ➔ d'avantage de réunions préparatoires au titre de l'article 43a modifié du règlement intérieur lors du dernier Conseil d'Administration,
- ➔ ainsi qu'au titre de l'article 43b modifié, pour permettre des réunions de coordination entre les administratrices et administrateurs des CRSG et CT.

Pour la désignation des mandaté.es, rappelons le maintien des modalités pour la représentativité à savoir :

- ➔ la référence aux résultats des élections professionnelles aux CTE

à l'échelle des régions pour les CRSG, et des territoires pour CT,

- ➔ le maintien du mode de calcul pour la représentativité à savoir la proportionnelle à la plus forte moyenne comme aujourd'hui.

Comme lors des grands moments qui ont traversé l'histoire de l'ANFH le passage en OPCA, la mise en place du FMEP et autres Projets Stratégiques Nationaux, la CGT a participé à chaque fois aux débats avec des propositions et revendications, contribuant, nous l'espérons, à l'adaptation permanente de l'ANFH face aux enjeux des établissements, mais aussi pour mieux répondre aux exigences et attentes des agent.e.s de la Fonction Publique Hospitalière pour :

- ➔ le développement des Études Promotionnelles,
- ➔ l'amélioration de l'accès à la formation et à la qualification pour toutes et tous,
- ➔ le développement des actions prioritaires envers les personnels les moins qualifiés.

Aussi, dans cette période d'incertitude, de réforme et autres contraintes budgétaires, la CGT réaffirme sa volonté de préserver le modèle collectif basé sur la proximité, la solidarité et le paritarisme.

Continuons à travailler ensemble pour toujours mieux répondre aux besoins de formation des agent.e.s, leur permettant aussi une sécurisation de leurs parcours, tout au long de leur vie professionnelle.

Oui, nous le savons, cela constitue un nouvel enjeu pour les administratrices et administrateurs, qui demain, auront à mettre en musique une nouvelle gouvernance afin de répondre aux missions des nouvelles instances, avec notamment l'articulation entre le Conseil Régional Stratégique et de Gestion et le Comité Territorial.

La CGT votera les modifications statutaires aujourd'hui présentées.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :

